

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

= - - - =

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Mario DONA, Maire,

Etaient présents : Monsieur YOUNOUS Adep, Mesdames BOULLARD Annick, BERLEZ Marie-Christine, Messieurs ADAM Christian, CROISY Richard, Mesdames OBRY Christelle, DEPOILLY Tiphonie, Messieurs QUENEUILLE Sébastien, LELONG Gianni formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Monsieur Gillet Jean-Marc (pouvoir à Mr DONA Mario)

Madame Kasperski Marie-Thérèse (pouvoir à Mme BOULLARD Annick)

Monsieur GIFFARD Claude (pouvoir à Mr CROISY Richard)

Madame BOUCHER Mélanie

Madame VITTU Marie-Pierre

Monsieur Adep Younous a été nommé Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2020 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion porte sur la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire précise que la date de la présente réunion a été imposée par les services de l'Etat. Le procès-verbal de l'élection doit être transmis le soir-même à la Préfecture. La mairie de la Ville d'Eu a accepté de centraliser le dépôt des procès-verbaux et d'envoyer sa police municipale les porter à la Gendarmerie de Neufchâtel en Bray, à la condition de les réceptionner avant 20 h 30. Si cet horaire n'est pas respecté, il faudra les porter nous même à Neufchâtel en Bray.

Si le quorum n'avait pas été atteint au cours de la réunion, il aurait fallu réunir à nouveau le Conseil Municipal le 14 juillet, date également imposée par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire demande qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour : la pose de caméras de surveillance autour des sites des conteneurs de tris sélectifs.

Le Conseil Municipal vote l'ajout de ce point à l'unanimité.

1) Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Une seule liste de candidats est présentée par Monsieur le Maire dont l'intitulé est « Liste Communale Etalondes ». Elle se compose de la manière suivante :

Mr Dona Mario

Mme Boucher Mélanie

Mr Croisy Richard

Mme Berlez Marie-Christine

Mr Giffard Claude

Mme Kasperski Marie-Thérèse

Le procès-verbal de l'élection est joint en annexe.

2) Pose de caméras de surveillance sur les sites de conteneurs de tris sélectifs

Monsieur le Maire constate que les dépôts sauvages sur les sites de conteneurs de tris sélectifs, principalement sur celui du Clos sont de plus en plus fréquents. Il a fait couper la haie autour de celui du Clos pour qu'il soit plus visible et que cela dissuade ces dépôts. Mais, cela ne suffit pas. Ce ne sont pas forcément des gens d'Etalondes qui en sont les auteurs.

Monsieur le Maire propose de poser des caméras de surveillance autour des sites pour mettre fin à cette situation. Des amendes seront données aux contrevenants. La démarche demandera un peu de temps car il faut avoir une autorisation préfectorale.

Monsieur Adam signale qu'il existe déjà une réglementation sur les dépôts sauvages et que l'on peut dès à présent mettre des amendes.

Monsieur le Maire signale avoir trouvé des noms et des adresses sur les déchets déposés au Clos.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place des caméras autour des sites des conteneurs de tris sélectifs et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer tous documents y afférents.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 h 20.